

AR PREFECTURE

016-211601687-20170120-20170110D-DE
Regu le 24/01/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil dix-sept

Le 20 janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2017

PRESENTS : MMES BOULAI – MOUNIER – PENIGNAUD – SAVIN

**MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
ESTIENNE – FAURE – SUTRE**

EXCUSÉE : MME GAILHOUSTET

POUVOIR :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M BOIREAU a été nommé secrétaire de séance.

2017-01-10 D

Objet : Fixation de l'IRL 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Le Préfet de la Charente en date du 9 décembre 2016 l'informant que le Comité des Finances Locales a reconduit le montant unitaire national de 2015 de la dotation spéciale instituteurs pour l'année 2016, soit 2 808 €.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture propose de reconduire le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, pour l'année 2016, soit un montant de base de 2 185,00 €.

Monsieur le Maire précise que ce montant de l'indemnité représentative de logement de base permet aux communes concernées dans le département de ne pas avoir à verser de complément communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de reconduction de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la reconduction de cette indemnité.

Fait à Jauldes, le 23 janvier 2017

Le Maire

Eric SAVIN

